

N° 9-11

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 17 septembre 2020

AVIS ET PUBLICATION :

- **PREFECTURE :**
 - Direction de la citoyenneté et de la légalité
- **SOUS-PREFECTURES :**
 - Epernay
- **DIVERS :**
 - Direction Régionale des Douanes de Reims

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Direction de la citoyenneté et de la légalité

p 3

- Arrêté préfectoral du **16 septembre 2020** définissant les modalités d'organisation matérielle du scrutin et fixant les dates et heures limites de dépôt des candidatures à la préfecture dans le cadre de l'élection des membres à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP)

SOUS-PREFECTURES

Sous-Préfecture d'Épernay

p 22

- Arrêté préfectoral du **16 septembre 2020** imposant le port du masque pour les personnes âgées de 11 ans et plus, aux abords des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune d'Épernay

DIVERS

☒ Direction Régionale des douanes de Reims

p 26

- Décision du **10 septembre 2020** prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent dans le département de la Marne à WARMERIVILLE



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des relations avec les collectivités locales

Arrêté définissant les modalités d'organisation matérielle du scrutin et fixant les dates et heures limites de dépôt des candidatures à la préfecture dans le cadre de l'élection des membres à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP)

Le préfet de la Marne

*Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-9-1 et D. 1111-2 à D. 1111-7 ;
- Vu l'arrêté n° de la préfète de région n° 2020-333 du 31 août 2020 fixant la date de scrutin dans le cadre des élections des membres de la conférence territoriale de l'action publique de la région Grand Est ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Marne :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est procédé, dans le département de la Marne, à l'élection des représentants mentionnés aux 4^o à 7^o du II de l'article L. 1111-9-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) selon les modalités suivantes :

- le représentant mentionné au 4^o est élu en leur sein par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants ayant leur siège sur le territoire du département de la Marne ;
- le représentant mentionné au 5^o est élu en leur sein par les maires des communes de plus de 30 000 habitants du département de la Marne ;
- le représentant mentionné au 6^o est élu en leur sein par les maires des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants du département de la Marne ;
- le représentant mentionné au 7^o est élu en leur sein par les maires des communes de moins de 3 500 habitants du département de la Marne.

Article 2 : En application des dispositions de l'article D 1111-2 du CGCT, les électeurs inscrits dans chacun des collèges donnant lieu à l'organisation d'une élection sont les suivants :

- électeurs formant le collège électoral n° 4 : les présidents des EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants ayant leur siège dans le département de la Marne, soit **11 électeurs** ;
- électeurs formant le collège électoral n° 5 : les maires des communes de la Marne comptant plus de 30 000 habitants, soit **2 électeurs** ;
- électeurs formant le collège électoral n°6 : les maires des communes de la Marne comptant de 3 500 à 30 000 habitants, soit **17 électeurs** ;
- électeurs formant le collège électoral n° 7 : les maires des communes de la Marne comptant moins de 3 500 habitants, soit **594 électeurs**.

Les listes des membres des différents collèges électoraux sont annexées au présent arrêté.

Article 3 : Les candidats à l'élection des représentants mentionnés aux 4° à 7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT sont tenus de faire une déclaration, revêtue de leur signature, énonçant leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe et domicile.

Cette déclaration doit également indiquer les nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe et domicile de la personne appelée à remplacer le candidat élu en cas de vacance du siège. Elle doit être accompagnée de l'acceptation écrite du remplaçant. Le remplaçant appartient au même collège que le candidat et ne peut figurer en qualité de remplaçant sur plusieurs déclarations de candidature.

Nul ne peut être candidat au titre d'un collège auquel il n'appartient pas ni être à la fois candidat et remplaçant d'un autre candidat d'un autre collège.

Nul ne peut être élu ou désigné dans plus d'une des catégories mentionnées aux 1° à 7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT.

Une liste est considérée comme complète dès lors qu'elle comprend un candidat et son remplaçant pour les collèges mentionnés aux 4° à 7° du II de l'article L 1111-9-1 du CGCT dans chaque département.

La ou les listes sont arrêtées et rendues publiques par le représentant de l'Etat dans le département.

En cas d'absence de candidature recevable dans un des collèges mentionnés à l'article D. 1111-2 du CGCT, le siège reste vacant.

Lorsqu'une seule liste complète de candidats réunissant les conditions requises a été adressée au représentant de l'Etat dans le département, il n'est pas procédé à une élection.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée, dans le département de la Marne, au **lundi 28 septembre 2020 à 15 h 00**. Les candidatures doivent être transmises ou déposées à l'adresse suivante :

**Préfecture de la Marne
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des relations avec les collectivités locales
1 rue de Jessaint – CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne**

Les candidats doivent fournir les bulletins de vote en nombre correspondant au nombre d'électeurs de leur collège, conformes aux dispositions de l'article R 30 du code électoral et les déposer à la préfecture avant le **28 septembre 2020 à 15h**

Article 4 : L'élection des représentants mentionnés aux 4° à 7° du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT a lieu par correspondance.

Les bulletins de vote doivent être adressés ou déposés à l'adresse suivante avant le vendredi 2 octobre 2020 à 17h :

**Préfecture de la Marne
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des relations avec les collectivités locales
1 rue de Jessaint – CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne**

Chaque bulletin doit être mis sous double enveloppe par l'électeur :

- une enveloppe intérieure ne devant comporter aucune mention ni signe distinctif et une enveloppe extérieure portant la mention « Election des membres de la conférence territoriale de l'action publique » ;

- une enveloppe extérieure sur laquelle l'électeur doit remplir l'indication du collège auquel il appartient, son nom, sa qualité et sa signature.

Les résultats de l'élection sont proclamés par une commission présidée par le préfet ou son délégué et comprenant trois maires désignés par le préfet, sur proposition de l'association départementale des maires. Un arrêté préfectoral sera pris ultérieurement pour fixer la composition de cette commission.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent de la préfecture.

Un représentant de chaque liste peut contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

Les sièges sont attribués aux candidats qui, dans chaque collège, ont obtenu la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Lorsqu'il n'y a pas lieu à élection en application du dixième alinéa du II de l'article L. 1111-9-1 du CGCT, sont désignés comme représentants les candidats et leurs remplaçants de la seule liste complète qui réunit les conditions requises.

Les résultats de l'élection sont publiés dans chaque département. Ils peuvent être contestés devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans les dix jours qui suivent cette publication par tout électeur, par les candidats et par le représentant de l'État.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 septembre 2020

Pierre N'GAHAME



Annexe 1: CTAP – Liste électorale du collège des EPCI à fiscalité propre de moins de 30 000 hbts du département de la Marne – scrutin du 2 octobre 2020

Nom de l'EPCI	Civilité	Prénom	Nom du Président	Population totale
Communauté de Communes de la Moivre à la Coole	Monsieur	Julien	VALENTIN	9 592
Communauté de Communes de la Région de Suippes	Monsieur	François	MAINSANT	7 699
Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise	Monsieur	Bertrand	COUROT	11 984
Communauté de Communes des Paysages de la Champagne	Monsieur	Regis	COUTANT	21 240
Communauté de Communes Sezanne-Sud Ouest Marnais	Monsieur	Cyril	LAURENT	21 571
Communauté de Communes de la Brie Champenoise	Monsieur	Etienne	DHUICK	7 553
Communauté de Communes du Sud Marnais	Monsieur	Bernard	POIREL	5 957
Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne	Monsieur	Dominique	LEVEQUE	14 895
Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx	Monsieur	Claude	GUICHON	11 848
Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der	Madame	Pascale	CHEVALLOT	5 662
Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der	Monsieur	Jean-Pierre	BOUQUET	24 514

Nombre d'électeurs inscrits : 11

liste électorale arrêtée le 16 septembre 2020

Le Préfet

Pierre NGAHANE



Annexe 2 : CTAP – Liste électorale du collège des maires des communes de plus de 30 000 hbts du département de la Marne – scrutin du 2 octobre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Châlons-en-Champagne	Monsieur	Benoist	APPARU	45 997
Reims	Monsieur	Arnaud	ROBINET	185 576

Nombre d'électeurs inscrits : 2

liste électorale arrêtée le 16 septembre 2020

Le Préfet

Pierre NGAHANE



**Annexe 3 : CTAP – Liste électorale du collège des maires des communes de 3 500 à 30 000
habs du département de la Marne – scrutin du 2 octobre 2020**

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Ay-Champagne	Monsieur	Dominique	LÉVÊQUE	5 684
Bétheny	Monsieur	Alain	WANSCHOOR	7 075
Blancs Coteaux	Monsieur	Pascal	PERROT	3 501
Cormontreuil	Monsieur	Jean	MARX	6 614
Épernay	Monsieur	Franck	LEROY	23 120
Fagnières	Monsieur	Denis	FENAT	4 942
Fismes	Monsieur	Charles	GOSSARD	5 536
Montmirail	Monsieur	Etienne	DHUICQ	3 648
Mourmelon-le-Grand	Monsieur	Pascal	JALOUX	5 132
Saint-Brice-Courcelles	Madame	Evelyne	QUENTIN	3 573
Saint-Memmie	Madame	Sylvie	BUTIN	5 589
Sainte-Menehould	Monsieur	Bertrand	COUROT	4 234
Sézanne	Monsieur	Sacha	HEWAK	4 942
Suippes	Monsieur	François	COLLART	3 960
Tinqueux	Monsieur	Jean-Pierre	FORTUNÉ	10 169
Vitry-le-François	Monsieur	Jean-Pierre	BOUQUET	12 416
Witry-lès-Reims	Monsieur	Michel	KELLER	5 075

Nombre d'électeurs inscrits : 17

liste électorale arrêtée le 16 septembre 2020

Le Préfet

Pierre N'GAMANE



Annexe 4 : CTAP – Liste électorale du collège des maires des communes de moins de 3 500 hbts du département de la Marne – scrutin du 2 octobre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Abiancourt	Monsieur	Loïc	NICOULEAUD	163
Algny	Monsieur	Henri	BESSON	280
Allemanche-Launay-et-Soyer	Monsieur	Bernard Georges Paul	CHAMPION	115
Allemant	Madame	Carole	DOUCET	167
Allianceilles	Monsieur	Jean-Jacques	GARCIA-DELGADO	146
Ambonnay	Madame	Nathalie	COUTIER	995
Ambrières	Madame	Martine	BINET	237
Angiere	Monsieur	Frédéric	ESPINASSE	897
Angluzelles-et-Courcelles	Monsieur	Alexandre	SÉGUINIOL	150
Anthenay	Madame	Cathy	LAURIN	71
Aougy	Monsieur	Christian	BERLOT	104
Arcis-le-Ponsart	Monsieur	Jean-Luc	DUBOIS	322
Argers	Monsieur	Gilles	SCHELFHOUT	118
Arrigny	Monsieur	Laurent	BOUQUET	248
Arzillères-Neuville	Monsieur	Michel	CAPPÉ	333
Athis	Monsieur	Jean-Loup	EVARD	907
Aubérive	Monsieur	Pascal	LORIN	246
Aubilly	Monsieur	Bernard	THIÉRY	56
Aulnay-l'Aître	Monsieur	Michel	LONCLAS	186
Aulnay-sur-Marne	Monsieur	Philippe	DESGROUAS	265
Auménancourt	Monsieur	Christophe	MAHUET	1 056
Auve	Monsieur	Vincent	ROUVROY	319
Avenay-Val-d'Or	Monsieur	Philippe	MAUSSIRE	1 037
Avize	Monsieur	Gilles	DULION	1 900
Baconnes	Monsieur	Bruno	GILLET	280
Bagneux	Monsieur	François	MARTIN	456
Bannay	Madame	Muguette	CURFS	19
Bannes	Monsieur	Jean-Pierre	CAIN	276
Barbonne-Fayel	Monsieur	Jean-Louis	BENOIST	508
Baslieux-lès-Fismes	Madame	Lucie	POLLET	329
Baslieux-sous-Châtillon	Monsieur	Xavier	CARTON	197
Bassu	Madame	Laurence	LE GUINIO-SQUELART	108
Bassuet	Madame	Carole	GANSTER	264
Baudement	Monsieur	Gérard	FRICAULT	115
Baye	Monsieur	Denis	MOREAUX	418
Bazancourt	Madame	Anne-Sophie	ROMAGNY	2 238
Beaumont-sur-Vesle	Monsieur	André	TÉTENOIRE	838
Beunay	Monsieur	Maurice	LOMBARD	106
Beine-Nauroy	Monsieur	Romain	BONHOMME	1 025
Belval-en-Argonne	Monsieur	Maxence	GERARDOT	50
Belval-sous-Châtillon	Monsieur	Pascal	NAILLON	153
Bergères-lès-Vertus	Madame	Eva	VAUTRELLE	619
Bergères-sous-Montmirail	Madame	Delphine	GOHIN	125
Berméricourt	Monsieur	Patrice	CHRÉTIEN	207

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Berru	Madame	Marie-Hélène	BASTOGNE	578
Berzieux	Monsieur	Jacques	TILLOY	81
Betheniville	Monsieur	Jean-Jacques	GOUAULT	1 288
Bethon	Monsieur	Daniel	GOMES DE PINHO	289
Bettancourt-la-Longue	Monsieur	Jean-Marie	TASSINARI	80
Bezannes	Monsieur	Dominique	POTAR	2 179
Blignicourt-sur-Marne	Monsieur	Jean-Pierre	FORMET	355
Blignicourt-sur-Saulx	Monsieur	André	DESANLIS	192
Billy-le-Grand	Monsieur	Fabien	CHARPENTIER	123
Binerville	Madame	Sylvie	HENNE VERT	102
Binson-et-Orquigny	Monsieur	David	QUATREVAUX	171
Blacy	Madame	Dominique	PARNISARI	669
Blaise-sous-Arzillières	Monsieur	Jacques	FORTIN	348
Blesme	Monsieur	Franck	GRESLON	216
Bligny	Monsieur	Michel	SICRE	123
Boissey-le-Repos	Monsieur	Bernard	WAUQUIEZ	221
Bouchy-Saint-Genest	Monsieur	Bernard	BOURBONNEUX	200
Bouilly	Monsieur	Claude	MAUPRIVEZ	206
Bouleuse	Monsieur	Patrick	SIMON	215
Boult-sur-Suippe	Monsieur	Christian	THIEBEAUX	1 731
Bourgogne-Fresne	Monsieur	Nicolas	HABARE	1 428
Boursault	Madame	Thérèse	LEBRUN DAVID	460
Bouvancourt	Monsieur	Arnaud	NININ	200
Bouy	Monsieur	Thierry	CHAPPAT	580
Bouzy	Monsieur	Jean-François	SAINZ	946
Brandonvillers	Monsieur	Jean-Luc	HERVEUX	185
Branscourt	Monsieur	Pierre	LHOTTE	314
Braux-Saint-Remy	Monsieur	Nicolas	LEROUGE	87
Braux-Sainte-Cohière	Monsieur	Gérard	MARCOUX	102
Bréban	Monsieur	Philippe	VEBER	82
Breuil	Monsieur	Bertrand	BOILLY	353
Breuvery-sur-Cooles	Monsieur	Maurice	PIERRE	225
Brimont	Monsieur	André	JACOB	439
Brouillet	Monsieur	Paul-Vincent	ARISTON	61
Broussy-le-Grand	Monsieur	Alain	GONCALVES	324
Broussy-le-Petit	Monsieur	Nicolas	COUTENCEAU	132
Broyes	Madame	Isabelle	CORBIERES	365
Brugny-Vaudancourt	Monsieur	Alain	BANCHET	464
Brusson	Monsieur	Pascal	TRAMONTANA	191
Bussy-le-Château	Monsieur	Jean-Luc	GALICHET	175
Bussy-le-Repos	Monsieur	Claude	GUICHON	139
Bussy-Lettrée	Monsieur	Pierre	POUPART	351
Caurel	Monsieur	Denis	LHOTELAIN	663
Cauroy-lès-Hermonville	Monsieur	Guy	LECOMTE	499
Cernay-en-Dormois	Monsieur	Jean-Pierre	CHAPRON	154
Cernay-lès-Reims	Monsieur	Patrick	BEDEK	1 449
Cernon	Monsieur	Jean-Marie	ROSSIGNON	133
Chaltrix-Bierges	Monsieur	Raphaël	BONNET	332

Annexe Arrêté préfectoral du 15 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Châlons-sur-Vesle	Monsieur	Martial	DUPIN	194
Chaltrait	Madame	Sylvie	ROUILLERE	59
Chambrecy	Madame	Colette	MACQUART	156
Chamery	Monsieur	Jean-Marie	ALLOUCHERY	422
Champaubert	Monsieur	Jacques	CONSTANTIDINI	125
Champfleury	Monsieur	Alain	HIRAULT	555
Champguyon	Monsieur	José	LAHAYE	277
Champigneul-Champagne	Monsieur	Marcel	LEHERLE	319
Champigny	Monsieur	Pierre	GEORGIN	1 515
Champillon	Monsieur	Jean-Marc	BEGUIN	513
Champlat-et-Boujacourt	Monsieur	Laurent	COUVREUR	165
Champvoisy	Monsieur	Laurent	GROSDIDIER	255
Changy	Monsieur	Jean-Marie	MOUGEOT	123
Chantemerle	Monsieur	Jean-Baptiste	SEGUIN	49
Chapelaine	Monsieur	Philippe	DHYÈVRE	50
Charleville	Madame	Colette	PASQUET	247
Charmont	Madame	Isabelle	LAROSE	232
Châtelraould-Saint-Louvent	Monsieur	Claude	THIEBAULT	241
Châtillon-sur-Broué	Monsieur	José	RESER	77
Châtillon-sur-Marne	Monsieur	José	PIERLOT	758
Châtillon-sur-Morin	Monsieur	Alain	SOHIER	220
Châtrices	Monsieur	Jean	NOTAT	36
Chaufontaine	Monsieur	Patrick	CAPPY	333
Chaumazy	Monsieur	Sébastien	DOLE	379
Chavot-Courcourt	Monsieur	Gérard	BUTIN	354
Chemimon	Madame	Marie-France	BOYER-CASTELLO	618
Chenay	Monsieur	Franck	JACQUET	233
Cheniers	Monsieur	François	GRIFFON	111
Cheppes-la-Prairie	Monsieur	William	MATHIEU	178
Chepy	Monsieur	Jérôme	ROUSSINET	442
Cherville	Monsieur	Nicolas	VALTHIER	82
Chichey	Monsieur	Thierry	FERRAND	177
Chigny-les-Roses	Monsieur	Vincent	GUY	570
Chouilly	Monsieur	Jacques	HOSTOMME	1 049
Clamanges	Monsieur	Jean-Luc	FERRAND	216
Clesles	Monsieur	Yves	GERLOT	633
Cloyes-sur-Marne	Monsieur	Jean-Louis	ROYER	130
Coizard-Joches	Monsieur	Gérard	GUYARD	76
Compertrix	Monsieur	Pascal	LEFORT	1 537
Condé-sur-Marne	Monsieur	Romain	SINNER	821
Confians-sur-Seine	Monsieur	Jean-Paul	CACCIA	648
Congy	Monsieur	Jean-François	MOUSSY	264
Connantray-Vaufrey	Monsieur	Thierry	MATHELLIÉ	163
Connantray	Monsieur	Michel	JACOB	1 115
Contault	Monsieur	Alain	CLAUDE	68
Coole	Monsieur	Jean-Claude	DULIEUX	146
Coolus	Monsieur	Pierre	CHARLET	230

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Corbeil	Madame	Christelle	GUERY	93
Corfélix	Monsieur	Philippe	MARCY	114
Cornicy	Monsieur	Dominique	DECAUDIN	1 502
Cormoyeux	Monsieur	Jacky	BOCHET	120
Corribert	Monsieur	Jacky	GRANDREMY	60
Corrobert	Monsieur	Michel	FERDREAU	212
Corroy	Monsieur	Roland	BOULARD	168
Coulommes-la-Montagne	Monsieur	Julien	LEPITRE	212
Coupetz	Monsieur	Victor	DURY	80
Coupeville	Monsieur	Philippe	BIAL	162
Courcelles-Sapicourt	Monsieur	Jean	MICHEL	383
Courcemain	Monsieur	Régis	PROTAT	107
Courcy	Madame	Martine	JOLLY	1 070
Courdemanges	Monsieur	Claude	COTTON	404
Courgivaux	Madame	Sylvie	LEFRANC	338
Courjeonnet	Monsieur	Jean-Claude	SIMON	46
Courlondon	Monsieur	Patrice	MOREL	292
Courmas	Monsieur	Jean-Robert	AUGUSTE	216
Courtagnon	Madame	Valérie	CORDEBAR	63
Courtémont	Monsieur	Régis	PIOT	62
Courthiézy	Monsieur	Sylvain	BIZZOCCHI	365
Courtoisols	Madame	Milène	ADNET	2 519
Courville	Monsieur	Vincent	BENNEZON	461
Couvrot	Monsieur	Olivier	DELCOMBEL	871
Cramant	Monsieur	Claude	GERALDY	907
Crugny	Monsieur	Philippe	SALMON	652
Cuchery	Madame	Cécile	DESJICK	415
Cuis	Monsieur	Patrick	BUFFRY	399
Cuisles	Madame	Laurence	DEPLAINE	137
Cumières	Monsieur	José	TRANCHANT	772
Cuperly	Madame	Catherine	BOULOY	230
Damery	Madame	Sandrine	MIGNON-GROSJEAN	1 464
Dampierre-au-Temple	Monsieur	Lionel	JOPPÉ	279
Dampierre-le-Château	Monsieur	Maxime	DAUSSEUR	108
Dampierre-sur-Molvre	Monsieur	Julien	VALENTIN	115
Dizy	Monsieur	Antoine	CHIQUET	1 561
Dommartin-Dampierre	Monsieur	Michel	BONTEMPS	69
Dommartin-Lettrée	Monsieur	Damien	LHOTE	154
Dommartin-sous-Hans	Madame	Nathalie	ROSTOUCHER	59
Dommartin-Varimont	Monsieur	Benoit	ROTH	146
Dompremy	Monsieur	Philippe	THIEBAUX	149
Dontrien	Monsieur	Philippe	CHARDONNET	274
Dormans	Monsieur	Michel	COURTEAUX	2 976
Drosnay	Monsieur	Emmanuel	LE ROY	217
Drouilly	Monsieur	Didier	MATHIEU	136
Éclaires	Monsieur	Philippe	BOUCHEZ	100
Écoullemont	Monsieur	Albert	CHRUSTOWSKI	53
Écriennes	Monsieur	Jean-Marc	BONNEFOI	176

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population locale
Écueil	Madame	Annie	PERRARD	306
Écury-le-Repos	Monsieur	Antony	LOPPIN	60
Écury-sur-Cooles	Monsieur	Marc	DEFORGE	515
Élise-Daucourt	Monsieur	Guillaume	ACHARD-COROMPT	96
Épense	Madame	Myriam	LE ROUVILLOIS-RICARDE	130
Époye	Madame	Laurence	GARUS	436
Escardes	Monsieur	François	CURFS	81
Eclavelles-Lurey	Monsieur	Noël	FESSARD	608
Esternay	Monsieur	Patrice	VALENTIN	1 902
Étoges	Monsieur	Yann	THOMAS	477
Étréchy	Madame	Monique	JANNET	111
Étrepy	Monsieur	Pierre	LE GUILLOU	140
Euvy	Monsieur	Bernard	GUYARD	84
Faux-Fresnay	Monsieur	Patrice	JACQUET	326
Faux-Vésigneul	Monsieur	Jean-Christophe	MANGEART	250
Faverolles-et-Coëmy	Monsieur	Alain	MICHELON	574
Favresse	Madame	Florence	LOISELET	230
Fère-Champenoise	Monsieur	Gérard	GORISSE	2 188
Fèrebrianges	Monsieur	Xavier	DUVAT	154
Festigny	Monsieur	Michel	LORIOT	404
Flavigny	Madame	Amélie	PRADALET	170
Fleury-la-Rivière	Monsieur	Freddy	LECACHEUR	523
Florent-en-Argonne	Monsieur	Luc	MARTINEZ	240
Fontaine-Denis-Nuisy	Madame	Nadine	LEGRAS	235
Fontaine-en-Dormois	Madame	Maryse	SEIGNIER	13
Fontaine-sur-Ay	Monsieur	Francis	FAGLIN	351
Francheville	Monsieur	Joël	FÉRARDEL	211
Frignicourt	Monsieur	Patrick	LANTERNAT	1 914
Fromentières	Monsieur	René	CONDETTE	384
Gaye	Monsieur	Pascal	BIDAULT	600
Germaine	Monsieur	Philippe	CAPLAT	529
Germigny	Monsieur	Bruno	ARIZZI	182
Germinon	Madame	Patricia	COLARDELLE	178
Giffaumont-Champaubert	Monsieur	Jean-Pierre	CALABRESE	273
Gigny-Bussy	Madame	Pascale	CHEVALLOT	233
Givry-en-Argonne	Monsieur	Antoine	BOURGUIGNON	453
Givry-lès-Loisy	Madame	Caroline	FRÉMY	76
Gizaucourt	Monsieur	Alain Albain	LEMAIRE	118
Glannes	Monsieur	David	COLLOT	192
Gourgançon	Monsieur	Francis	LE LOROUX	156
Granges-sur-Aube	Madame	Angélique	BRIER	185
Gatreuil	Monsieur	Hubert	ROTH	28
Grauves	Monsieur	Jean-Pierre	JOURNÉ	632
Gueux	Monsieur	Jean-Pierre	RONSEAUX	1 738
Hans	Monsieur	Sébastien	DUHAL	152
Haussignémont	Madame	Danièle	GUILLEMIN	287
Haussonmont	Monsieur	Bruno	ROULOT	145
Hautville	Monsieur	Olivier	CARON	249

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Hautvilliers	Monsieur	Silvère	PIERROT	713
Heiltz-l'Évêque	Monsieur	Michel	NICOMETTE	306
Heiltz-le-Hutier	Madame	Corine	GERARD	242
Heiltz-le-Maurupt	Madame	Claudine	DUBÉCHOT	428
Hermonville	Madame	Katia	BEAUJARD	1 448
Herpont	Monsieur	Gérald	THÉNAULT	141
Heutrégyville	Madame	Maryline	BAILLY	450
Hourges	Monsieur	Pierre	REANT	82
Huiron	Madame	Muriel	ARMANETTI	304
Humbauville	Monsieur	Olivier	MALOU-SOUCAT	80
igny-Comblizy	Madame	Maryline	VUIBLET	415
Isle-sur-Marne	Monsieur	Philippe	LANDROIT	101
Isles-sur-Suippe	Monsieur	Guy	RIFFE	912
Isse	Madame	Nathalie	COTELLE	123
Jâlons	Monsieur	Christophe	COLLOT	571
Janvilliers	Monsieur	Olivier	HIMMESOETE	171
Janvry	Madame	Cécile	CONREAU	133
Joiselle	Monsieur	Jean-Claude	BROCHOT	103
Jonchery-sur-Suippe	Monsieur	Roland	BOUVEROT	225
Jonchery-sur-Vesle	Madame	Nadine	POULAIN	1 910
Jonquery	Monsieur	Eric	AMMEUX	118
Jouy-lès-Reims	Madame	Sylvie	PORET	222
Jusseccourt-Minecourt	Madame	Vivianne	WIRBEL	210
Juvigny	Monsieur	Fabrice	REGNAULT	953
L'Épine	Monsieur	Jean-Pierre	ADAM	659
La Caure	Madame	Brigitte	AUBERT	105
La Celle-sous-Chantemerle	Monsieur	Frédéric	ORCIN	144
La Chapelle-Felcourt	Madame	Agnès	BLANCHET	54
La Chapelle-Lasson	Monsieur	Alain	BASSON	87
La Chapelle-sous-Orbais	Monsieur	Christophe	PETIT	56
La Chaussée-sur-Marne	Monsieur	André	CASTAGNA	796
La Cheppe	Monsieur	Marcel	BONNET	345
La Croix-en-Champagne	Monsieur	Arnaud	GIBONI	80
La Forestière	Monsieur	Patrick	PIERRAT	231
La Neuville-au-Pont	Monsieur	Franck	ZENTNER	557
La Neuville-aux-Bols	Monsieur	Jean-Pierre	MIGNON	145
La Neuville-aux-Larris	Monsieur	Olivier	MEUNIER	172
La Noue	Monsieur	Bernard	QUEUDRET	412
La Veuve	Monsieur	Gérard	GALICHET	625
La Ville-sous-Orbais	Monsieur	Bernard	LISCH	50
La Villeneuve-lès-Charleville	Monsieur	Raymond	CHALUVET	114
Lachy	Monsieur	Christophe	ZBINDEN	336
Lagery	Monsieur	Régis	FRANCQUE	220
Landricourt	Monsieur	Christophe	KIHM	150
Larzacourt	Monsieur	Régis	BOURGOIN	284
Laval-sur-Tourbe	Madame	Océane	HUVET	58

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Lavannes	Monsieur	Pascal	GARNOTEL	608
Le Baizil	Madame	Christine	METEYER	256
Le Breuil	Monsieur	Didier	DÉPIT	391
Le Buisson	Monsieur	Roger	MOSNIER	95
Le Châtelier	Monsieur	Gilles	FRANCOIS	60
Le Chemin	Monsieur	Frédéric	JACQUOT	50
Le Fresne	Monsieur	Jean-Claude	ARNOULD	77
Le Gault-Soigny	Monsieur	André	DOUSSOT-COCHET	544
Le Meix-Saint-Epoing	Madame	Valérie	LECOMTE-BACHELIER	284
Le Meix-Tiercelin	Monsieur	René	MAUTRAIT	176
Le Mesnil-sur-Oger	Monsieur	Pascal	LAUNOIS	1 124
Le Thout-Trosnay	Monsieur	François	ROBIN	105
Le Vézier	Monsieur	Jean-Marie	COUSIN	194
Le Vieil-Dampierre	Monsieur	Claude	DOMMARTIN	118
Lenharrée	Monsieur	Jean-Pierre	LACUISSE	98
Les Charmontois	Monsieur	Dominique	PATIZEL	119
Les Essarts-le-Vicomte	Monsieur	Cyril	LAURENT	145
Les Essarts-lès-Sézanne	Madame	Annick	LASSEAUX	265
Les Grandes-Loges	Monsieur	Guy	JANSON	279
Les Istres-et-Bury	Monsieur	Jean-Michel	COLIN	98
Les Mesneux	Madame	Anny	DESSOY	881
Les Petites-Loges	Monsieur	Raymond	AYALA	489
Les Rivières-Henrue	Monsieur	Patrick	CHAMPION	183
Leuvrigny	Monsieur	Christophe	CHATELAIN	347
Lhéry	Madame	Patricia	DURIN	86
Lignon	Monsieur	Jean-Marc	GERARD	127
Linthelles	Monsieur	Thierry	DUPONT	114
Linthes	Monsieur	Serge	VARLET	117
Lisse-en-Champagne	Madame	Isabelle	IVA	124
Livry-Louvercy	Monsieur	Pascal	MARCHAND	1 116
Loisy-en-Brie	Monsieur	Olivier	GUICHON	202
Loisy-sur-Marne	Monsieur	Romain	DESANLIS	1 121
Loivre	Madame	Claudine	ROUSSEAUX	1 300
Ludes	Monsieur	Bernard	SAINTOT	647
Luxémont-et-Villotte	Monsieur	Gilles	GAGNEUX	460
Maffrécourt	Monsieur	Thierry	BUSSY	58
Magenta	Monsieur	Laurent	MADÉLINE	1 725
Magneux	Monsieur	Francky	CARON	282
Mailly-Champagne	Monsieur	Michel	HUTASSE	678
Mairy-sur-Marne	Madame	Catherine	PUJOL	558
Maisons-en-Champagne	Monsieur	Christian	MOULIN	545
Malmy	Monsieur	Arnaud	PERCHERON	35
Mancy	Monsieur	Christophe	DESMARETS	258
Marcilly-sur-Seine	Monsieur	Benoît	BASSAC	654
Mardeuil	Monsieur	Denis	DE CHILLOU DE CHURET	1 523
Mareuil-en-Brie	Monsieur	José	MIGUEL	277
Mareuil-le-Port	Monsieur	Olivier	VEAUX	1 184
Marfaux	Monsieur	Frédéric	DECHAMPS	124

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Margerie-Hancourt	Madame	Michelle	GEOFFROY	186
Margny	Madame	Claudia	COUSIN	127
Marigny	Monsieur	Brice	BIJOT	108
Marolles	Monsieur	Didier	NOBLET	912
Marsangis	Monsieur	Philippe	LEBEGUE	49
Marson	Monsieur	Noël	VOISIN DIT LACROIX	298
Massiges	Monsieur	Pierre	LABAT	49
Matignicourt-Goncourt	Monsieur	Didier	LECLERC	150
Matougues	Monsieur	Bruno	ADNET	606
Maurupt-le-Montois	Monsieur	Jérôme	ROUSSEL	592
Mécringes	Monsieur	Guillaume	COSTELET	207
Merfy	Madame	Marie	ROZE	625
Merlaut	Monsieur	Henry-Noël	CHAMPENOIS	243
Méry-Prémecy	Monsieur	Franck	ASSELIN	62
Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus	Monsieur	Denis	SENARD	53
Mœurs-Verdey	Monsieur	Claude	POUZIER	327
Moiremont	Monsieur	Patrick	DESINGLY	209
Moivre	Madame	Céline	ROBERT	63
Moncetz-l'Abbaye	Madame	Monique	CARON	99
Moncetz-Longevas	Madame	Catherine	TSCHAMBSER	544
Mondement-Montgivroux	Monsieur	Olivier	DUFOUR	29
Mont-sur-Courville	Madame	Jacqueline	LOPATA	131
Montbré	Madame	Maryse	LEQUEUX	282
Montépreux	Monsieur	Emmanuel	VILLAUME	45
Montgenost	Monsieur	Bruno	SANS	157
Monthelon	Monsieur	Cédric	PIENNE	359
Montigny-sur-Vesle	Monsieur	Christophe	BLOT	524
Montmort-Lucy	Monsieur	Alain	FRIQUOT	617
Morangis	Monsieur	Patrice	DURAND	396
Morsains	Monsieur	Philippe	LEFEVRE	136
Moslins	Madame	Madeleine	JAZERON	311
Mourmelon-le-Petit	Monsieur	René	MAIZIERES	826
Moussy	Monsieur	François	LEJEUNE	774
Muizon	Monsieur	Germain	RENARD	2 225
Mutigny	Madame	Marie-Claude	REMY	193
Nanteuil-la-Forêt	Monsieur	Sébastien	GRANGÉ	289
Nesle-la-Reposte	Monsieur	Yves	CHARPY	107
Nesle-le-Repons	Monsieur	Patrick	ACKER	153
Neuvy	Monsieur	Guy	DEGOIS	262
Nogent-l'Abbesse	Monsieur	Guy	MOUCHEL	542
Noirlieu	Monsieur	Pascal	ROTH	112
Norrois	Monsieur	Rémy	FOUGEROUSE	150
Nuisement-sur-Coole	Monsieur	Pascal	VANSANTBERGHE	367
OEuilly	Monsieur	Stéphane	BOULANT	658
Ognes	Monsieur	Bernard	POIREL	65
Olry	Madame	Dominique	CHARLOT	850
Olizy	Monsieur	Jacky	CHOPIN	165

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Omey	Monsieur	Eric	VETU	211
Orbais-l'Abbaye	Monsieur	Denis	CASTERS	564
Orconte	Monsieur	Marlo	HERNANDEZ	389
Ormes	Monsieur	Michel	SUPLY	439
Outines	Monsieur	Benoît	GERARD	139
Outrepont	Monsieur	Philippe	REMIET	86
Oyes	Madame	Emilie	GOURIOU	89
Pargny-lès-Reims	Monsieur	Robert	D'HARCOURT	472
Pargny-sur-Saulx	Monsieur	Jean-Claude	CABART	1 876
Passavant-en-Argonne	Monsieur	Patrice	GEANT	210
Passy-Grigny	Monsieur	Fabrice	HUBERT	394
Péas	Monsieur	Noël	MAURY	70
Pévy	Monsieur	Daniel	VAQUETTE	207
Pierre-Morains	Madame	Michèle	POIRET	93
Pierry	Monsieur	Jessy	LEFEVRE	1 207
Pleurs	Monsieur	Janick	SIMONNET	875
Plichancourt	Monsieur	Christian	SEYS	247
Plirot	Monsieur	Gilles	VARNIER	769
Pocancy	Monsieur	Laurent	RAVILLION	170
Pogny	Monsieur	Michel	ADNET	934
Poilly	Monsieur	Alain	DE CEULENEER	99
Poix	Monsieur	Didier	APPERT	72
Pomacle	Madame	Anne	DESVERRONNIERES	461
Pontfaverger-Moronvilliers	Monsieur	Damien	GIRARD	1 771
Ponthion	Monsieur	Christophe	LESSERTEUX	110
Possesse	Madame	Régine	LABROCHE	159
Potangis	Monsieur	Michel	DORBAIS	131
Pouillon	Madame	Monique	ROUSSEL	502
Pourcy	Monsieur	Jean-Louis	FARARD	194
Prigny	Monsieur	Daniel	GAUMONT	425
Frosnes	Monsieur	Francis	MUNIER	492
Prouilly	Madame	Catherine	MALAISÉ	564
Frunay	Monsieur	Frédéric	LEPAN	1 058
Puisieux	Monsieur	André	SECONDE	423
Queudes	Madame	Sylvie	JACQUESSON	102
Rapsécourt	Monsieur	Benoît	MACHINET	37
Recy	Madame	Carole	SAGUET-SIMON	1 061
Reims-la-Brûlée	Monsieur	Joël	LAGNEAUX	231
Remicourt	Monsieur	Richard	ROKITOWSKY	58
Reuil	Monsieur	André	VARLET	296
Reuves	Madame	Marie-Claude	DUPONT	71
Réveillon	Monsieur	Daniel	DUBOIS	107
Rieux	Monsieur	Laurent	EPINAT	203
Rilly-la-Montagne	Monsieur	Alain	TOULLEC	1 009
Romain	Monsieur	Pascal	HARLAUT	333
Romery	Monsieur	Frédéric	POMMELET	159
Romigny	Monsieur	Bruno	COCHEMÉ	218
Rosnay	Monsieur	Nicolas	CARNOYE	363

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Rouffy	Monsieur	Patrick	COLLOBERT	119
Rouvroy-Ripont	Madame	Catherine	COLLOT	8
Sacy	Monsieur	Eric	LÉGER	374
Saint-Amand-sur-Fion	Monsieur	Sylvain	LANFROY	1 041
Saint-Bon	Monsieur	Jean-Pierre	VERHAEGEN	117
Saint-Chéron	Madame	Marylène	SIMONNET	63
Saint-Étienne-au-Temple	Monsieur	Cyril	POINTUD	824
Saint-Étienne-sur-Suippe	Monsieur	Christophe	MADELAIN	320
Saint-Eulien	Monsieur	Régis	VALTON	452
Saint-Euphraise-et-Clairizet	Monsieur	Jean-Pierre	ARNAUD	239
Saint-Germain-la-Ville	Monsieur	René	SCHULLER	684
Saint-Gibrin	Monsieur	Hervé	HUBER	545
Saint-Gilles	Madame	Evelyne	VELLY	297
Saint-Hilaire-au-Temple	Madame	Jocelyne	BOUILLIER	348
Saint-Hilaire-le-Grand	Madame	Antonia	PAQUOLA	367
Saint-Hilaire-le-Petit	Monsieur	Jean-Pierre	GRISOUARD	346
Saint-Imoges	Madame	Caroline	BENOIT	345
Saint-Jean-devant-Possesse	Monsieur	Thierry	DAUSSEUR	34
Saint-Jean-sur-Moivre	Monsieur	Raymond	LAPIE	213
Saint-Jean-sur-Tourbe	Monsieur	François	MAINSANT	95
Saint-Just-Sauvage	Monsieur	Bruno	MARTIN	1 500
Saint-Léonard	Monsieur	Cédric	CHEVALIER	109
Saint-Loup	Monsieur	Jean-Claude	MEDRANO	88
Saint-Lumier-en-Champagne	Monsieur	Stéphane	RUMMEL	268
Saint-Lumier-la-Populeuse	Madame	Laura	DUCAT	49
Saint-Mard-lès-Rouffy	Monsieur	Hervé	RAVILLION	170
Saint-Mard-sur-Auve	Monsieur	Christian	LEMERY	65
Saint-Mard-sur-le-Mont	Monsieur	Patrice	ROTH	118
Saint-Martin-aux-Champs	Monsieur	Daniel	HERBILLON	104
Saint-Martin-d'Ablois	Madame	Catherine	FONTANESI	1 449
Saint-Martin-l'Heureux	Monsieur	François	BARONNET	86
Saint-Martin-sur-le-Pré	Monsieur	Jacques	JESSON	829
Saint-Masmes	Monsieur	Hervé	CHEF	466
Saint-Ouen-Dompnot	Monsieur	Philippe	COQUIN	211
Saint-Pierre	Monsieur	Yves	PERREIN	309
Saint-Quentin-le-Verger	Madame	Patricia	BERTAUT	123
Saint-Quentin-les-Marais	Monsieur	Patrice	CAUTRUPT	141
Saint-Quentin-sur-Coole	Monsieur	Maxime	JOLY	105
Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson	Monsieur	Sylvain	VALOTA	524

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Saint-Remy-sous-Broyes	Monsieur	Dany	CARTON	107
Saint-Remy-sur-Bussy	Monsieur	Jacky	HERMANT	351
Saint-Saturnin	Madame	Lysiane	DENIS	59
Saint-Souplet-sur-Py	Monsieur	Jean-Christophe	POINS	129
Saint-Thierry	Monsieur	Antoine	LEMAIRE	650
Saint-Thomas-en-Argonne	Monsieur	Daniel	GOUELLE	42
Saint-Utin	Monsieur	Philippe	ROYER	80
Saint-Vrain	Monsieur	Franck	TURCATO	235
Sainte-Gemme	Monsieur	Jean-Claude	BUCQUET	142
Sainte-Marie-à-Py	Madame	Brigitte	CHOCARDELLE	203
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	Monsieur	Alain	BOUCHE	270
Sapignicourt	Monsieur	Alain	SIMON	414
Sarcy	Monsieur	Thierry	JOBART	258
Saron-sur-Aube	Madame	Patricia	CAIN	310
Sarry	Monsieur	Hervé	MAILLET	2 132
Saudoy	Monsieur	Jean-Christophe	LÉGLANTIER	379
Savigny-sur-Ardres	Monsieur	Azzedine	AIT IHADDADENE	274
Scrupt	Monsieur	Jean-Philippe	BEAUVOIS	132
Selles	Monsieur	Jean	LETISSIER	406
Sept-Saulx	Madame	Valérie	CHAUMET	626
Sermaize-les-Bains	Monsieur	Said	YACOUBI	1 941
Sermiers	Monsieur	Christophe	PATINET	575
Servon-Melzicourt	Monsieur	Gauthier	GUYOT	109
Serzy-et-Prin	Monsieur	Franck	BAILLY	211
Sillery	Monsieur	Thomas	DUBOIS	1 761
Sivry-Ante	Monsieur	Bruno	BORTOLOMIOL	187
Sogny-aux-Moulins	Monsieur	Jean-Jacques	PILLET	113
Sogny-en-l'Angle	Monsieur	Michel	LINARD	62
Solzy-aux-Bois	Monsieur	Michel	FELLIER	185
Somme-Bionne	Monsieur	Fabrice	BRUAUX	88
Somme-Sulippe	Monsieur	Francis	COLMART	639
Somme-Tourbe	Madame	Marie-Claire	LAURENT	146
Somme-Vesle	Monsieur	Freddy	MELLET	675
Somme-Yèvre	Monsieur	Paulo	CRESPO	120
Sommepy-Tahure	Monsieur	Olivier	SODANT	639
Sommesous	Monsieur	Jean-Pierre	COUPIN	547
Sompuis	Monsieur	Eric	CHAUVEROU	303
Somsois	Monsieur	Joël	LOISELET	202
Songy	Monsieur	Francis	FASSINHAS	267
Souain-Perthes-lès-Hurlus	Monsieur	Jean-Marie	DE GRAMMONT	243
Soudé	Monsieur	Michel	PUISSANT	183
Soudron	Monsieur	Gabriel	REMY	306
Soulanges	Monsieur	David	BONETTI	479
Soulières	Monsieur	Max	DENIS	143
Sulzy-le-Franc	Monsieur	Pierre	LANGLOIS	110
Taissy	Monsieur	Patrice	BARRIER	2 235

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Talus-Saint-Prix	Monsieur	Didier	POUPINEL DESCAMBRES	112
Thaas	Monsieur	Patrice	BARBIER	99
Thibie	Monsieur	Hervé	PERREIN	293
Thiéblemont-Farémont	Monsieur	Christian	GIRARDOT	547
Thil	Madame	Jeanne	JACQUET	300
Thillois	Monsieur	Denis	PONCELET	517
Tilloy-et-Bellay	Monsieur	Christian	CARBONI	229
Togny-aux-Bœufs	Monsieur	Michel	JACQUET	139
Tours-sur-Marne	Monsieur	Jean-Michel	GODRON	1 396
Tramery	Madame	Marie-Bernadette	NEYRINCK	154
Trécon	Monsieur	Georges	LEHERLE	83
Tréfois	Monsieur	Patrick	VIÉ	171
Trépail	Monsieur	Denis	BOUDVILLE	436
Treslon	Monsieur	Stéphane	GOMBAUD	243
Trigny	Monsieur	Francis	BLIN	552
Trois-Fontaines-l'Abbaye	Monsieur	Etienne	GAILLARD	203
Trois-Puits	Monsieur	Dominique	HENIN	155
Troissy	Madame	Marie-Louise	TONON	922
Unchail	Monsieur	Marcel	BENCIVENGO	170
Vadenay	Monsieur	Bertrand	DUBOIS	247
Val de Livre	Monsieur	Philippe	RICHOMME	650
Val-de-Vesle	Monsieur	Serge	HIET	922
Val-de-Vière	Monsieur	Michel	LECOCQ	131
Val-des-Marais	Monsieur	George	GENTIL	578
Valmy	Monsieur	Cédric	FRANCOIS	299
Vanault-le-Châtel	Monsieur	Alain	DEPAQUIS	179
Vansult-les-Dames	Madame	Caroline	SSENHUTH	371
Vandeuil	Monsieur	François	MOURRA	199
Vandières	Madame	Odile	LEMAIRE	313
Vassimont-et-Chapelaine	Monsieur	Emmanuel	AUBERT	62
Vatry	Monsieur	Gérald	PIERMÉ	160
Vauchamps	Madame	Danielle	BERAT	370
Vauciennes	Madame	Christiane	FOURNY	339
Vauclerc	Monsieur	Jean-Luc	GUILLOT	515
Vaudemange	Monsieur	Conrad	CHER	314
Vaudesincourt	Monsieur	Thibault	LOCQUARD	93
Vavray-le-Grand	Madame	Marie-Line	GIRONDE	164
Vavray-le-Petit	Monsieur	Stéphane	TRAIN	69
Vélye	Madame	Marie-Laure	WERBROUCK	198
Ventelay	Monsieur	Marcel	VERGEZ	265
Venteuil	Monsieur	Guillaume	GUERRE	539
Verdon	Monsieur	Stéphane	CHAMPAGNE	211
Vernancourt	Monsieur	Jacky	BERTON	92
Verneuil	Madame	Sylvie	GUENET-NANSOT	860
Verrières	Monsieur	Jacky	FAVRE	408
Vert-Toulon	Monsieur	Didier	MAILLIARD	295
Verzenay	Monsieur	Cyrille	DUTERNE	1 060
Verzy	Monsieur	Christophe	CORBEAUX	997

Annexe Arrêté préfectoral du 16 septembre 2020

Nom des communes	Civilité	Prénom	Nom du maire	Population totale
Vésigneul-sur-Marne	Monsieur	Alexandre	BODIN	240
Vienne-la-Ville	Monsieur	Michel	CURFS	180
Vienne-le-Château	Monsieur	Dominique	SCHNEIDER	527
Ville-Dommange	Monsieur	Frédéric	MASSONOT	409
Ville-en-Seive	Monsieur	Gilles	DESSOYE	325
Ville-en-Tardenois	Monsieur	Thierry	BRIANÇON	663
Ville-sur-Tourbe	Monsieur	Christian	COYON	220
Villeneuve-la-Lionne	Monsieur	Dominique	JEGOU	288
Villeneuve-Renneville-Chevigny	Monsieur	Damien	GRZESZCZAK	322
Villeneuve-Saint-Vistre-et-Vilevotte	Monsieur	William	NOBLET	128
Villers-Allerand	Monsieur	Bernard	WELER	903
Villers-aux-Bois	Monsieur	Philippe	CLAUDOTTE	331
Villers-aux-Noeuds	Monsieur	Thierry	DÉSIRA	192
Villers-en-Argonne	Madame	Martine	ARTOLA	238
Villers-Franqueux	Monsieur	Eric	MALTOT	313
Villers-le-Château	Monsieur	Joël	THOUVENIN	262
Villers-le-Sec	Monsieur	Christian	BURGAIN	118
Villers-Marmery	Madame	Marie-Noëlle	HENRIET	535
Villers-sous-Châtillon	Monsieur	David	COUÉLAS	215
Villeseneux	Monsieur	Pascal	ADAM	226
Villevard	Madame	Sylvie	PIETREMENT	217
Villiers-aux-Cornelles	Monsieur	Hervé	MOREAU	113
Vinay	Monsieur	Eric	FILAINE	594
Vincelles	Madame	Corinne	DEPAUX	293
Vindéy	Monsieur	Michel	PELIGRI	118
Virginy	Monsieur	Joël	BATY	87
Vitry-en-Perthois	Monsieur	Hugues	GÉRARDIN	852
Vitry-la-Ville	Monsieur	André	MELLIER	386
Voilemont	Monsieur	Jean-Claude	NASSOY	49
Vouzres	Monsieur	Jean-Luc	HATAT	60
Vouillers	Monsieur	Francis	LADEIRA	264
Vouzy	Monsieur	Frédéric	MAILLET	298
Vraux	Madame	Sabine	GALICHER	468
Vrigny	Monsieur	Jean-Marie	VIEVILLE	232
Vroil	Monsieur	Gérard	CHRÉTIEN	104
Wargemoulin-Hurlus	Monsieur	Daniel	JANSON	47
Warmerville	Monsieur	Patrice	MOUSEL	2 494

Nombre d'électeurs inscrits : 594

liste électorale arrêtée le 16 septembre 2020

Le Préfet



Pierre NGAHANE



Sous-préfecture d'Épernay

**Arrêté préfectoral
imposant le port du masque pour les personnes âgées de 11 ans et plus,
aux abords des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune d'Épernay**

Le Préfet de la Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment son article L. 3136-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

VU la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Pierre N'GAHANE préfet de la Marne ;

VU le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

VU l'avis n°8 du 27 juillet 2020 du conseil scientifique COVID-19 « Se préparer maintenant pour anticiper un retour du virus à l'automne » ;

VU la demande formulée par le maire d'Épernay le 11 septembre 2020 informant du risque de propagation du virus lié aux rassemblements aux abords des établissements scolaires de la commune ;

CONSIDÉRANT que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDERANT le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

CONSIDERANT, d'une part, que la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 modifiée organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1^{er}, que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements et, d'autre part, qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

CONSIDERANT qu'aux termes des dispositions du II de l'article 1^{er} du décret n°2020-860 susvisé : « Dans les cas où le port du masque n'est pas prescrit par le présent décret, le préfet de département est habilité à le rendre obligatoire, sauf dans les locaux d'habitation, lorsque les circonstances locales l'exigent » ;

CONSIDERANT que l'Agence régionale de santé Grand Est fait actuellement état d'une circulation virale en nette augmentation depuis plusieurs semaines dans le département de la Marne, en hausse ininterrompue depuis plusieurs semaines ; que, par ailleurs le taux d'incidence du virus sur la population marnaise est passé, entre le 18 août et le 15 septembre, respectivement de 12,9 pour 100.000 habitants à 58,4, ce qui constitue le taux le plus élevé de la région Grand-Est ;

CONSIDERANT l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical ;

CONSIDERANT que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population, notamment des enfants ;

CONSIDERANT que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une concentration importante de personnes ;

CONSIDERANT que l'activité scolaire entraîne une forte concentration de population, aux abords des établissements scolaires, notamment au niveau des entrées et des sorties, aux heures d'ouverture et de fermeture desdits établissements ;

CONSIDERANT qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

SUR proposition de la sous-préfète d'Eprenay ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le port du masque de protection est obligatoire, pour les personnes de onze ans et plus, aux abords des établissements scolaires annexés au présent arrêté, les jours de classe, dans un périmètre de cinquante mètres autour des entrées et des sorties, au moment des périodes ou horaires d'entrée et de sortie des élèves.

Article 2 :

L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L. 3136-1 du code de la santé publique, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe.

Article 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 18 septembre 2020 jusqu'au vendredi 16 octobre 2020 inclus.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa publication :

- soit d'un recours administratif gracieux auprès du préfet de la Marne ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 7 :

La sous-préfète d'Épernay, le directeur départemental de la sécurité publique de la Marne et le maire d'Épernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publique au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans la Marne et dont copie sera adressée à la procureure de la République près le Tribunal judiciaire de Châlons-en-Champagne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16 septembre 2020

Le préfet de la Marne

Pierre N'GATHANE



Annexe à l'arrêté portant obligation de port du masque pour les personnes de onze ans et plus aux abords des établissements scolaires d'Épernay

Ecoles élémentaires	Matin	Midi	Après-midi	Soir	Périscolaire
Jean-Jaurès	08h00 - 8h45	11h45 - 12h00	13h30 - 14h00	16h15 - 16h45	non
Belle-Noue	08h00 - 8h45	11h45 - 12h00	13h25 - 14h00	16h15 - 16h45	non
Vignes Blanches	08h00 - 8h45	11h40 - 12h00	13h30 - 14h00	16h10 - 16h50	non
Marx Dormoy	08h00 - 8h45	11h40 - 12h00	13h25 - 14h00	16h10 - 16h30	non
Bachelin	08h00 - 8h45	11h30 - 12h00	13h25 - 14h00	16h00 - 16h50	17h45 - 18h00
Crayère	08h00 - 8h45	11h30 - 12h00	13h25 - 14h00	16h00 - 16h50	non
Chaude ruelle	08h00 - 8h45	11h40 - 12h00	13h10 - 14h00	16h15 - 17h00	non
Sainte Marie	08h00 - 8h45	11h15 - 12h00	13h00 - 13h45	16h15 - 16h45	non
Saint Charles	08h00 - 8h45	11h15 - 12h00	13h15 - 13h45	16h15 - 17h00	non

Ecoles maternelles	Matin	Midi	Après-midi	Soir	Périscolaire
Belle-Noue	08h00 - 8h45	11h30 - 12h00	13h30 - 14h00	16h10 - 17h00	non
Crayère	08h00 - 8h45	11h30 - 12h00	13h30 - 14h00	16h00 - 16h45	non
Saintonge	08h00 - 8h45	11h30 - 12h00	13h20 - 14h00	16h00 - 16h45	non
Jancelins	08h00 - 8h45	11h15 - 12h00	13h15 - 13h45	16h00 - 16h30	non
Horticulture	08h00 - 8h45	11h20 - 12h00	13h15 - 14h00	16h00 - 16h45	non
Langevin	08h00 - 8h30	11h15 - 12h00	13h15 - 13h45	16h00 - 16h30	non
Louise de Savoie	08h00 - 8h30	11h15 - 12h00	13h20 - 14h00	16h00 - 16h30	non
Pré aux coudes	08h00 - 8h30	11h30 - 12h00	13h20 - 14h00	16h00 - 16h30	non
Sainte Marie	08h00 - 8h45	11h15 - 12h00	13h00 - 13h45	16h15 - 17h00	non
Saint Charles	08h00 - 8h45	11h15 - 12h00	13h15 - 13h45	16h15 - 17h00	non

Collèges	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Cotes Legris	7h30 - 8h00	11h45 - 12h15	13h15 - 13h45	16h15 - 17h00
Jean Monnet	7h30 - 8h00	11h40 - 12h00	13h15 - 13h45	16h15 - 16h45
Terres Rouges	7h30 - 8h00	11h40 - 12h00	13h15 - 13h45	16h45 - 17h15

Lycées	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Stéphane Hessel	7h30 - 18h15			
Groupe scolaire Notre Dame - Saint Victor	7h35 - 8h00	11h30 - 12h00	13h15 - 14h00	15h35 - 17h40
Sainte Marie	7h35 - 8h15	11h45 - 12h15	13h00 - 13h45	16h45 - 18h00

☒ Direction régionale des douanes de Reims



DECISION
prononçant la fermeture définitive d'un débit
de tabac ordinaire permanent dans le
département de la Marne à WARMERIVILLE
(51)

Reims, le 10 septembre 2020

Le directeur interrégional des douanes de Metz,

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la démission du gérant sans présentation de successeur, la résiliation du contrat de gérance ainsi que l'expiration de la période de fermeture provisoire après démission consécutive à l'octroi d'une indemnité de fin d'activité ou octroi d'une allocation viagère de départ au cours de cette période ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié relatif au contrat liant les débiteurs de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

DECIDE

- La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de WARMERIVILLE (51110), géré par la SNC LE VAL DES BOIS, représenté par M. Jean-Pierre BENITO COLLADO, suite à la radiation de la SNC LE VAL DES BOIS en date du 21 août 2020 paru au BODACC n° 20200164 du 25 août 2020.

F/Le directeur interrégional,
Le directeur régional,

Jean-Louis BOUVIER

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION REGIONALE DE REIMS
POLE ACTION ECONOMIQUE
110, rue du Jard - CS 70034
51723 REIMS CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr
Affaire suivie par : P. GALWAS
Téléphone : 09 70 27 80 25
Courriel : bp-reims-tabacs@douane.finances.gouv.fr